

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 116 (1976)
Heft: 8

Vorwort: À tous les lecteurs
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue militaire suisse

Fondée en 1856 - Paraît tous les mois

Rédacteur en chef: Major EMG M-H. Montfort

Administrateur: Major E. Juvet

Administration et édition:

Association de la Revue militaire suisse, 4, Place Pépinet, 1003 Lausanne, Tél. (021) 22 44 44. Chèques post. 10-5209 - **Impression et expédition:** Imprimeries Réunies S.A. 33, Avenue de la Gare, Lausanne - **Annonces:** Permedia, département de Publicitas S.A. pour la presse périodique. 9-11, rue du Prince, 1211 Genève 8.
Permédia - 6002 Lucerne Hirschmattstrasse, 36 Tél. (041) 23 66 66

TARIF DES ABONNEMENTS:

Suisse	1 an: Fr. 22.—	Prix du numéro
Etranger	1 an: Fr. 27.—	Fr. 2.50

Les abonnements partent du 1^{er} janvier et continuent jusqu'à révocation écrite.
Une durée intermédiaire n'est acceptée que l'année de souscription.

A tous les lecteurs

Qu'est la Revue militaire suisse?

Quels buts poursuit-elle?

Le 10 mai 1856, son fondateur, le capitaine d'état-major fédéral Ferdinand Lecomte, posait dans le numéro 1 de la première année, les principes de base qui devaient régir le nouveau périodique:

« La Revue militaire suisse, recherchant un but d'utilité publique avant tout, désire être l'organe des officiers de la Suisse française et un moyen d'instruction mutuelle pour eux; *en conséquence elle sera essentiellement ce que l'appui et le concours des officiers la feront; ses mérites seront en raison directe de l'intérêt qu'on lui portera* ».

Quelques jours plus tard, le 26 mai 1856, le directeur de la nouvelle revue recevait la lettre suivante du général G.-H. Dufour:

« C'est une heureuse idée que j'approuve fort de faire pour les militaires de notre Suisse occidentale ce qui existe déjà pour ceux de la Suisse orientale. Ils ont un journal qui les tient au courant de toutes les inventions modernes, qui propage les bonnes idées, réveille les esprits, appelle les

réformes devenues nécessaires et entretient dans notre jeunesse des goûts que les tendances du siècle ne parviennent que trop à effacer, et sans lesquels, cependant, un pays comme la Suisse ne saurait avoir une armée capable de lui assurer les biens précieux de l'indépendance et de la liberté. ...Persistez dans cette utile entreprise... *Vous êtes assurés de la sympathie, de la coopération même de tous ceux qui s'intéressent encore à notre militaire.* Et combien de jeunes officiers se trouveront heureux de pouvoir faire connaître quelque idée par l'intermédiaire de votre journal »!

* * *

On le voit : aux origines de la Revue militaire suisse, il y a une idée de base, celle de la coopération. « Elle sera » écrit son fondateur, « ce que l'appui et le concours des officiers la feront... »

C'est à ce concours que nous voulons ici faire appel. Il n'est pas dans la vocation de notre revue d'être le seul apanage d'un petit groupe d'auteurs dévoués. Elle a besoin, pour demeurer fidèle à elle-même, *du concours de tous*, officiers de milice et officiers de carrière. Elle s'est voulue, à l'origine « un moyen d'instruction mutuelle entre les officiers ». Comment pourrait-elle le demeurer si chacun ne se sentait pas *responsable d'écrire* et de faire profiter les autres de son savoir et de ses expériences?

Le général Dufour, il y a 115 ans, assurait le capitaine Lecomte de la « coopération de tous ceux qui s'intéressent encore à notre militaire ». Nous voulons croire que c'est encore vrai aujourd'hui. Nous voulons croire que *chacun fera un effort* afin que soient maintenus les mérites de notre revue, ces mérites que son fondateur définissait si justement *déjà* comme devant être « en raison directe de l'intérêt qu'on lui portera ».

La Rédaction

